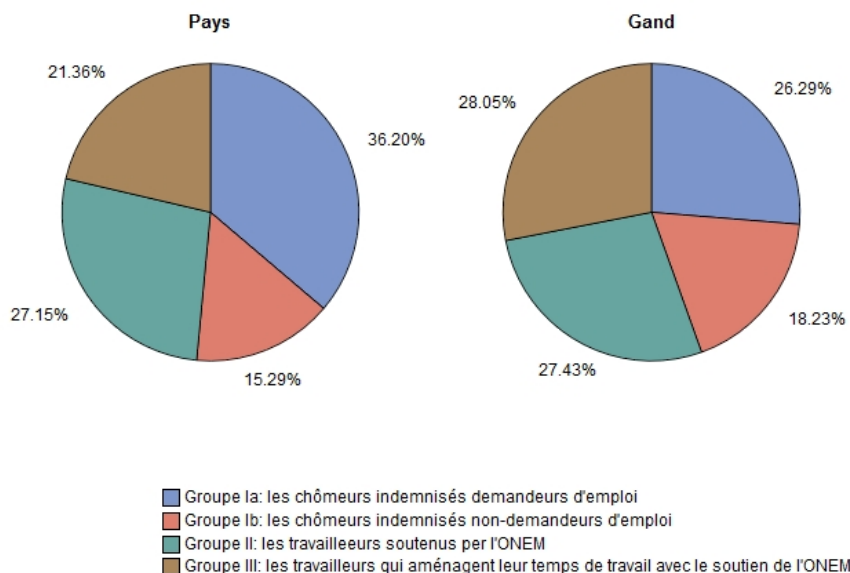


Bureau de chômage: Gand



Directeur: Dirk OPSOMER

Nombre d'agents*: 177

Nombre en équivalents à temps plein: 143

Adresse: Jan Samijnstraat 1, 9050 Gand

Tél. 09 265 88 40

* à l'exclusion des agents ALE

Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre	% per rap. au pays
Population en âge de travailler (1)	406.544	5,6
Assurés contre le chômage (2)	216.469	5,6
Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage (3)	199.581	6,0
Taux du chômage (4)	6,9	

Activation du comportement de recherche d'emploi	Nombre	% par rap. au pays
Nombre de différents demandeurs d'emploi informés	26.234	3,8
Nombre total d'entretiens menés jusqu'au 31.12.2013 (5)	30.607	3,2
Suspensions et exclusions (6)	1.026	5,2

Vision globale 2013	Nombre / Montants	% par rap. au pays
Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits)	124.700	5,2
Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (7)	1.850	5,8
Dossiers litiges achevés	8.860	5,0
Contrôles achevés (8)	3.851	4,8
Sanctions notifiées au cours de l'année (9)	4.091	4,8
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2012	384,9	4,6
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2013	401,4	4,6
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR	10,5	4,2
Montants récupérés/reçus - en millions d'EUR	3,3	4,7

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2013)			Nombre	% per rap. au pays
Chômeurs indemnisés	Hommes		16.959	4,7
	Femmes		12.152	4,2
	Total		29.110	4,5
	CCI inoccupés inscrits comme DE	Hommes	9.466	4,0
		Femmes	6.800	3,5
		Total	16.266	3,8
		Après un emploi à temps plein	13.854	4,2
		Après études	2.412	2,4
		Travailleurs ayant charge de famille	4.098	3,1
		Isolés	4.507	4,2
		Cohabitants sans charge de famille	7.652	3,9
		Moins de 25 ans	1.920	3,3
		25 à 50 ans	10.261	3,9
		50 ans et plus	4.086	3,7
		Moins d'1 an	7.470	4,6
		1 à 2 ans	2.912	3,8
		2 ans et plus	5.884	3,1
	Après un emploi à temps partiel volontaire (DE)		830	4,0
	Chomage avec complément d'entreprise sans dispense de l'IDE		94	2,1
	Difficultés sociales et familiales		324	4,2
	Chômeurs âgés		3.499	4,9
	Chomage avec complément d'entreprise avec dispense de l'IDE		7.635	7,1
	Après un emploi à temps partiel volontaire (non DE)		462	5,9
Travailleurs soutenus par l'ONEM (10)	Hommes		10.907	5,4
	Femmes		7.025	5,0
	Total		17.932	5,2
	Chômeurs temporaires		10.555	6,3
		dont suspension pour employés	91	3,9
	Gardien(ne)s d'enfants		201	6,4
	Vacances-jeunes		246	9,0
	Vacances seniors		15	6,8
	Période non rémunéré dans l'enseignement		171	4,6
	Soins d'accueil		5	5,2
	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droits et AGR		2.284	4,4
	Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR		6	7,0
	Chômeurs avec dispense ALE		36	2,6
	Mesures d'act. ciblées sur les chômeurs qui s'engagent à l'étranger		2	11,7
	Mesures d'act. ciblées sur les jeunes		10	3,2
	Mesures d'act. ciblées sur les chômeurs âgés		1.076	5,6
	Mesures d'act. ciblées sur la formation des chômeurs: études		907	3,9
	Mesures d'act. ciblées sur la formation des chômeurs: formation prof.		987	5,1
	Allocations comme subventions salariales ciblées ou non sur les chômeurs de longue durée et/ou peu scolarisé		1.406	5,9
	Complément de garde d'enfants		26	2,8
Travailleurs qui aménagent leur temps de travail avec soutien de l'ONEM	Hommes		5.857	6,8
	Femmes		12.484	6,8
	Total		18.340	6,8
	Prépension à mi-temps		40	7,9
	ICP, interruption complète		382	7,4
	ICP, réduction de prestation		4.853	7,5
	Congés thématiques		4.368	6,5
	Crédit-temps, pour un emploi à temps plein		381	6,3
	Crédit-temps, réduction des prestations		8.317	6,6
Autres	Prime de crise - Alloc. de licenciement		188	4,5
Attestations	Total		36.418	4,5
	Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement		22.902	4,2
	Autres attestations		13.516	5,0

(1) Population au 1er janvier 2013 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

(2) Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2012. Ils comprennent:

- a. Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2012 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ONSSAPL et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);
- b. Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec

- complément d'entreprise, payés en juin 2012 (source: ONEM);
- c. Le travail frontalier sortant au 30 juin 2012; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).
- (3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2012 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ONSSAPL pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).
 - (4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2013 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2012 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ONSSAPL pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).
 - (5) Le "nombre total d'entretiens menés" concerne le nombre total des 1er, 2ème ou 3ème entretiens depuis l'instauration de la mesure jusqu'au 31 décembre 2013, la procédure écrite pour les jeunes en stage d'insertion professionnelle inclus (dispo "W").
 - (6) Sans a) les exclusions sur la base des articles 70,1 à 70,6, qui déterminent que l'intéressé(e) n'est exclu(e) qu'au moment où il (elle) prend les mesures nécessaires pour être en règle avec la procédure et b) les exclusions parce que l'intéressé(e) renonce volontairement au droit aux allocations. Les sanctions qui mènent à une réduction de l'allocation sont toutefois reprises.
 - (7) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.
 - (8) Les contrôles concernant les dossiers qui sont de la compétence des BC de Boom sont, depuis 2008, effectués respectivement par les services de contrôle des BC de Malines.
 - (9) Chômeurs sanctionnés d'une exclusion effective sans sursis ou avec sursis partiel, pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration, travail ou revenu non déclaré, ou suite à un chômage de longue durée (application de l'article 80).
 - (10) Définitions de ces (sous-)groupes d'allocataires de l'ONEM: voir notre site internet: Statistiques - définitions des ayant droit.